

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

ID : 073-217300045-20211109-A2021110-AR



2021-110

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT L'USAGE DU PARCOURS DE SPELEO
RANDO DE LA TANNE AU NEVE**

Début de période de restriction d'accès hiver 2021-2022

Le Maire de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Vu les articles L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 100-1 du Code du sport,

Considérant la nécessité de réglementer l'utilisation de ce parcours afin de garantir la sécurité publique et le respect de l'environnement,

ARRETE

Article 1

Selon l'article 5 de l'arrêté n° 2015-1 du 13 janvier 2015 et suite à la visite des lieux effectuée par M. Mathieu THOMAS, référent spéléo Bauges, le parcours de spéléo rando de la tanne au Névé est fermé à compter du 09 novembre 2021.

Article 2

M. le Maire de la Commune d'AILLON LE JEUNE, M. le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie du Châtelard, M. Le Commandant du SDIS, M. Mathieu THOMAS référent spéléo Bauges, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux emplacements habituels ainsi qu'au départ du parcours de spéléo rando.

Fait à Aillon le Jeune,
le 09 novembre 2021.

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH

